

Conseils, comités, commissions

Remplacement de membres élus de sections et de commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2406955V

→ Avis

MESR - DGRI SPFCO B2

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique mentionnées ci-dessous :

Section 8. Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique

1 siège – Collège A2

Section 16. Chimie et vivant

1 siège – Collège B1

Section 22. Biologie cellulaire, développement, évolution-développement

1 siège – Collège B1

Section 23. Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des micro-organismes associés

1 siège – Collège A1

Section 25. Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

1 siège – Collège C

Commission interdisciplinaire 50. Gestion de la recherche

1 siège – Collège A

2 sièges – Collège B

Commission interdisciplinaire 51. Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant

1 siège – Collège B

Commission interdisciplinaire 52. Environnements sociétés : du savoir à l'action

2 sièges – Collège A

3 sièges – Collège B

Commission interdisciplinaire 53. Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies

1 siège – Collège A

2 sièges – Collège B

Commission interdisciplinaire 54. Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques

1 siège – Collège B

Commission interdisciplinaire 55. Sciences et données

1 siège – Collège B

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et, le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne doit pas excéder 10 pages.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir à une instance du Comité national de la recherche scientifique.

Elles doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnr.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3, rue Michel-Ange - 75016 Paris) **avant le 11 avril 2024 à 18 h 00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

- pour les sections : https://www.cnr.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf ;
- pour les commissions interdisciplinaires : https://www.cnr.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/Annexe_CID.pdf.